

**Capacité d'accueil en Licence 3
Information-Communication au
semestre 1 pour l'IUT de
Toulouse**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 juin 2018

Délibération 2018/06/CFVU- 75

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Vu la proposition du conseil de l'IUT

Après en avoir délibéré, les conseillers proposent la capacité d'accueil de 100 étudiants pour la Licence 3 Information-Communication pour l'IUT de Toulouse.

Toulouse le 21 juin 2018

Le Président

Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 16

Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0